



## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2015 A 20 H30

**Etai<sup>ent</sup> présents** : M. André BOISSONNET, Maire, Mmes Quitterie GUERIN, Françoise BOISSE, MM. Denis LAUBERT, Alexandre PETIT Adjoints, Mesdames et Messieurs Françoise MIGNOT, Jean-Claude PEREL, Jean-Pierre VOISIN, Jocelyne BARRE, Jacky CORMIER, Sylvie PITOU, Jérôme LESUEUR, Christelle Launay, Dominique DESCHAMPS et Natacha COTTRELL formant la majorité des membres en exercice

Madame Christelle LAUNAY a été élue secrétaire.

**Délibération n° 2015 – 71 :**

**Centre de Secours : validation DCE / procédure**

Le conseil municipal approuve le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) et engage la consultation selon la procédure adaptée (art 28 du Code des Marchés Publics).

**Délibération n° 2015 – 72 :**

**Approbation des nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Electricité de Loir et Cher (SIDELC)**

Le conseil municipal approuve la modification des statuts du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Electricité de Loir et Cher. Les modifications actualisent la compétence principale : l'électricité selon les évolutions législatives et donnent la possibilité aux communes d'adhérer à des compétences optionnelles (éclairage public, infrastructure pour véhicules électriques).

**Délibération n° 2015 – 73 :**

**Dotation de Solidarité Rurale 2015**

Le conseil municipal reporte sa demande de Dotation de Solidarité Rurale 2015 sur le programme d'aménagements urbains de l'année.

**Délibération n° 2015 – 74 :**

**Dotation de Solidarité Rurale 2016**

Le conseil municipal sollicite une subvention au titre de la Dotation de Solidarité Rurale auprès du Conseil Départementale pour la construction du Centre de Secours.

**Délibération n° 2015 – 75 :**

**Budget principal : décision modificative**

Le conseil municipal transfère 35 000 € de l'opération « Place du Petit Marché » vers l'opération « Acquisition de Terrain » sur le budget principal.

**Délibération n° 2015 – 76 :**

**Personnel communal : création d'un emploi d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe en remplacement d'un Contrat à durée déterminée**

Un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à 6,75/35<sup>ème</sup> est créé pour assurer l'entretien de la maison de santé.

**Délibération n° 2015 – 77 :**

**Communauté de Communes Beauce et Forêt : mise à disposition de personnel**

Le conseil municipal confirme la mise à disposition d'un adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à la communauté de Communes Beauce et Forêt pour assurer l'entretien des locaux administratifs.

**Délibération n ° 2015 – 78 :**

**Convention tripartite entre la Gendarmerie, la commune et le syndicat de vidéo-protection**  
Une convention de partenariat va être signée entre la Gendarmerie, la commune d'Oucques et le syndicat de vidéo-protection. Celle-ci définit les conditions d'exploitation du dispositif de vidéo-protection et en particulier les modalités de transmission et de mise à disposition des informations traitées.

**Délibération n ° 2015 – 79 :**

**Acquisition d'un camion**

Un camion Ford transit d'occasion de 2010 est acheté pour les besoins du service technique de la commune.

**Délibération n ° 2015 – 80 :**

**Procédure Judiciaire Centre Bourg**

La société Gilson se désiste de son appel suite à sa condamnation in solidum avec les sociétés Bstp/Barbosa, et la commune renonce au remboursement des frais d'avocat engagés dans la procédure.  
Ces décisions mettent fin au dossier de procédure judiciaire du Centre Bourg.

Des informations complémentaires sur les décisions prises par le Conseil Municipal peuvent être obtenues auprès du secrétariat de la mairie.

Fait à OUCQUES, le 8 octobre 2015

Le Maire,

